

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Du 15 janvier 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

**Etaient présents :**

Hervé FERON, Alexandre HUET, Denise GUNDELWEIN, Grégoire RUHLAND, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Sylvie KURT, Ralph LALLEMAND, Philippe LUCE, Marcelle GUILLOT, Mireille DAFFARA, Nazha AJEDDIG, Alex FERON, Hania HAMIDI, Stéphane BRABANT, Christiane ROL, Henri SCHMITZ, Séverine BENOIST, Inès IHADDADENE, Emmanuel ROSINA, Laurence GRAND, Dominique SAINT-EVE, Patrick LIBERT, Nadia NICOLAY et François PIERRON

**Etaient absents excusés :**

Catherine RAMPONT donne pouvoir à Sylvie KURT  
Denis HOELTER donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN  
Jean-Pierre SALMON donne pouvoir à Hervé FERON  
Salima SERANDOUR donne pouvoir à Ralph LALLEMAND

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Inès IHADDADENE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00.

**Délibération n°1-15/01/2025 – Avis de la Commune de Tomblaine dans le cadre de l'arrêt du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)**

Le Conseil Municipal :

**EMET** un avis défavorable au projet de PLUi arrêté par le Conseil Métropolitain du 26 septembre 2024

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2-15/01/2025 – Régime de déclaration préalable pour les travaux d'édition des clôtures et de ravalement de façade**

Le Conseil Municipal :

**INSTAURE** un régime de déclaration préalable pour les travaux d'édition des clôtures et de ravalement de façades dans le cadre du PLUi HD.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°3-15/01/2025 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AUX ACTES CITOYENS »**

Le Conseil Municipal :

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Aux Actes Citoyens ».

Les crédits seront inscrits au BP 2025 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°4-15/01/2025 – DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION DE CAMERAS POUR LA PLACE COLUCCI**

Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'opération décrite ci-dessus

**SOLICITE** une subvention d'un montant de 2 332 € HT auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°5-15/01/2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BP 2024 VILLE**

Le Conseil Municipal :

**ADOpte** la décision modificative n°2 du BP 2024 de la Ville

**Adopté à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,  
Inès IHADDADENE,

